



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

|                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture                                                                                                                                                                                                                         |
| A013-211300017-20120709-22185-DE-1-1_0                                                                                                                                                                                                                    |
| Date de signature : 12/07/12                                                                                                                                                                                                                              |
| Date de réception : jeudi 12 juillet 2012                                                                                                                                                                                                                 |
|  <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.737**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET** : COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU FESTIVAL TOUS COURT.

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

**Secrétaire** : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.09

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services  
Direction Information & Communication

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 09/07/12

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Patricia LARNAUDIE

**Politique Publique :** 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

**OBJET :** COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU FESTIVAL TOUS COURT. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association "Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence" organise plusieurs événements et notamment le «Festival Tous Courts », une rencontre autour du court-métrage.

Cette rencontre internationale de cinéma organisée à Aix-en-Provence est devenue un rendez-vous majeur du monde cinématographique. Depuis 29 ans, le Festival Tous Courts fait vivre la ville d'Aix durant une semaine entière au rythme du court métrage, accueillant de grands noms du cinéma et révélant au public de jeunes talents (Eric Zonca, François Ozon, Cédric Klapisch,...). En trois décennies, ce Festival a acquis une renommée internationale dans le monde cinématographique en accueillant des réalisateurs venant des quatre coins du monde (plus de trente nationalités représentées). Force est de constater que chaque année ce rendez-vous trouve un public de plus en plus grand.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle et éducative que souhaite conduire la ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire. Outre le soutien à la création et la diffusion artistique elle associe les plus jeunes, puisqu'une programmation scolaire est aussi présentée à chaque édition.

Parallèlement, depuis 13 ans, le Festival Tous Courts a pris une nouvelle dimension en se dotant d'un "Marché du film", à l'instar de tous les grands festivals cinématographiques. Ce marché du film est, chaque année, le rendez-vous des professionnels (producteurs, diffuseurs, distributeurs...) du cinéma de ce format.

L'association les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence est partenaire de la Ville. Une convention pluriannuelle est établie et précise les objectifs à atteindre et l'ensemble des modalités de financement.

A chaque édition du Festival Tous Courts, des prix sont décernés dans différentes catégories : le

Grand Prix, Prix spécial du jury, Prix de la meilleure musique originale,...

En 2012, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite s'associer plus pleinement encore à cette manifestation en participant aux dotations sur trois prix:

- *le Grand Prix* d'une dotation de 2000 euros
- *le Prix Spécial du Jury* d'une dotation de 1500 euros
- *le prix Jury Jeune* d'une dotation de 500 euros

Cette participation financière complémentaire d'un montant total de 4 000 euros inscrit la présence de la Ville lors de la remise des prix dans cette manifestation qui occupe une place particulièrement importante dans l'offre culturelle sur son territoire. En effet, la Ville d'Aix-en-Provence, première ville cinématographique de France possède une filière universitaire d'enseignement en audiovisuel à l'Université de Provence, un tissu associatif important notamment avec l'Institut de l'Image et un public particulièrement présent lors des manifestations comme «Les Instants d'été».

Par ailleurs, la ville d'Aix-en-Provence est adhérente du réseau des Commissions Nationales du Film France qui a pour objet la promotion des tournages et leur post-production.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence une subvention de 4000 euros pour permettre la dotation des prix cité ci-dessus.
- **DIRE** que cette dépense de fonctionnement sera imputée, pour un montant de 4000 euros, au budget de la Ville 2012 au chapitre 92 023 6574 1666 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.737 - COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU  
FESTIVAL TOUS COURT.**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 52</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 43</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 52</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 52</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 0</b>  |

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**